

**CONCESSION RELATIVE  
AU STADE NAUTIQUE METROPOLITAIN A MERIGNAC**

FICHE MODIFICATIVE

N° 0 0 4 A

**A. DEMANDE DE MODIFICATION**

**A.1. ORIGINE DE LA MODIFICATION**

Demande du Délégué     
  Proposition du Délégué     
  Changement de législation

**A.2. LIBELLE DE LA MODIFICATION**

Modification des locaux, installations et équipements pour les activités de fitness et de bien être

**A.3. DESCRIPTIF DE LA MODIFICATION:**

Transformation des vestiaires du R+1 en locaux exclusivement dédiés au fitness (hommes et femmes) avec 14 douches supplémentaires  
 Modification de la circulation entre les vestiaires et les salles de fitness  
 Transfert du vestiaire bien-être au Rdc (vestiaire public n°5)  
 Modification du flux des utilisateurs du bien-être  
 Réagencement de la totalité de l'espace bien-être intérieur  
 Ajout d'un espace vestiaire collectif dédié au bien-être au niveau des vestiaires grand-public au RDC. Cet espace reçoit un traitement et une finition plus soignée que les vestiaires piscines  
 Ajout de contrôle d'accès (badgeuses) et d'un espace beauté pour l'accès au fitness  
 Modification de la hauteur d'eau et changement de matériau du jacuzzi  
 Modification du mode constructif du plancher bas de l'espace bien-être (intérieur et terrasse)  
 Ajout d'un système de désenfumage naturel pour l'intérieur de l'espace bien-être

**A.4. DOCUMENTS CONTRACTUELS IMPACTES**

- 1 : Annexe A III - 3.1 Programme des besoins -> G.L'espace bien-être et remise en forme (pages 59 et 60)
- 2 : Annexe A VI.a\_00 - Note technique et environnementale
  - > 1.15.1 Traitement d'eau (page 39)
  - > 4.3.1 Objectifs énergétiques (page 77)
  - > 4.3.2 Objectifs sur l'eau (page 78)
  - > 5.3.2 Caractéristiques des bassins (page 81)
  - > 5.4.2.1.1 Chauffage et refroidissement - Conditions d'ambiance - Halle bassins (page 83)
  - > 5.4.6.1 Plomberie Sanitaire - Equipements hydro-économiques (pages 88-89)
  - > 5.6.1 Objectifs énergétiques (page 92)
  - > 5.6.2 Objectifs sur l'eau (page 93)
- 3 : Annexe A VI.a\_10.4\_1 Surfaces projet
- 4 : Annexe A VI.a\_10.4\_2 Locaux
- 5 : Annexe A VI.a\_10.4\_3 Bassins -> Volume du jacuzzi
- 6 : Annexe A VI.a\_11.3 Panneaux
- 7 : Annexe A VI Plan entretien, maintenance et GER
- 8 : Annexe A VII.a Mémoire d'exploitation commerciale et technique

**B. FICHE FINANCIERE**

**B.1. IMPACT SUR L'INVESTISSEMENT**

en € HT valeur 5 décembre 2019

Honoraires MOE	0,00
Montant des travaux (cf. fiche financière)	0,00
Frais de Maîtrise d'Ouvrage	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

*Nota bene : Le chiffrage ne prend pas en compte les coûts de mise au point juridique et financière de l'avenant qui intégrera cette modification.*

**B.2. IMPACT SUR LE DELAI DE REALISATION**

Impact sur la date de Mise à Disposition Réelle :  sans objet

*Nota bene : L'impact global des modifications sur les délais de réalisation, prévus au Contrat, sera déterminé au plus tard trois mois avant la Date Contractuelle de Mise à Disposition Contractuelle, pour tenir compte des incidences des délais, en particulier la validation tardive des FM, de l'ampleur de l'ensemble des modifications qui ont été ou seront approuvées et des interactions possibles entre elles.*

**B.3. IMPACT SUR LA COMPENSATION FINANCIERE VERSEE AU DELEGATAIRE PAR LE DELEGANT**

en € HT valeur 5 décembre 2019

Impact sur la Compensation Forfaitaire d'Exploitation 1 (CFE1)	0,00
Impact sur la Compensation Forfaitaire d'Exploitation 1 (CFE2)	0,00

**B.4. PIECES JOINTES**

- 1 : Mémoire détaillé
- 2 : Fiche financière
- 3 : Extraits des plans architecte avec locaux modifiés (DET indice H par rapport à l'offre finale)
- 4 : Dossier PRO - Document AR 670.19 - Espace bien-être - Note de fonctionnement
- 5 : Note justificative désenfumage de l'espace bien-être
- 6 : Plan modifié de la terrasse du bien-être

**B.5. VALIDITE DE LA FICHE FINANCIERE ET DU MEMOIRE DETAILLE**

Etabli par : Corentin Aubry  
 le 05/01/2022  
 Durée de validité de la fiche financière : 30 jours après émission  
 Date limite de validité de la fiche financière : 04/02/2022

Le Délégué  
 Visa 

**C. VALIDATION DE LA MODIFICATION**

**C.3. VISA DE LA FICHE MODIFICATIVE**

Etabli par



Le Délégué  
 Visa 